

# La convention de stage

Rédacteurs : Rédacteur de conventions - Administrateur.  
 Document : Convention téléchargée au format PDF.

La convention de stage est obligatoire pour toute période en entreprise effectuée par un élève dans le cadre de sa formation, que cette période ait lieu en France ou à l'étranger.

Signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise et l'élève ou ses représentants légaux , elle précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève.

**École - Entreprise Efficace ensemble**

**CONVENTION RELATIVE AUX PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**  
**Pour les élèves de lycées professionnels**

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4153-9 ; L.4153-9 ; D.4153-10 ; D.4153-30 à D.4153-52,
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-1 à 16, L. 333-5, D. 337-1 à 4 et R. 421-8 à 36,
- Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 412-8 ; R.412-4 et D.342-2-1 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement, en date du 02 Février 2015, autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type.

**Entre le Lycée**

Nom : **Lycée de Démonstration**  
 Adresse : 5 Adresse du lycée  
 Seconde ligne d'adresse  
 75000 - Paris **DEMO**  
 Téléphone : 01.02.03.04.05 Télécopie : 01.02.03.04.05  
 Email : demo@lycee\_de\_demo.fr  
 Représenté par : M. Martin Pierre  
 en qualité de : Proviseur du lycée

**Et l'entreprise ou l'organisme d'accueil**

Raison Sociale : **RENAULT TRUCKS**  
 N° d'immat. :   
 Domaine d'activité : 45.112 - Comm. de voitures & véhicules auto. léger  
 Adresse :   
 Téléphone : Télécopie :   
 Email :   
 Représenté par :   
 en qualité de : Gérant

**Et l'élève**

Prénom et Nom : **Clark KENT**  
 date de naissance : le 24 juillet 1999  
 16 ans 5 mois 27 jours au premier jour de formation.  
 Adresse : 22 Rue De La Foisse D'huile  
 41200 - Villefranche Sur Cher  
 Téléphone : 02.54.97.17.00 Portable : 06.25.26.62.30  
 Email :   
 Diplôme préparé : Bac-Pro Commerce - 1CO

**Pour la période**

Période de formation en milieu professionnel  
 du lundi 19 janvier 2015 au samedi 07 février 2015

**L'Éducation nationale partenaire des entreprises de votre région**

Emploieuse : D. Divo KENT Clark 01 02 03 04 05 Agence Renault  
 http://www.education.fr - Imprimé le 20 Janvier 2015

La convention est rédigé conformément au modèle académique, et peut-être adaptée au besoin de l'établissement.

Le modèle de convention est paramétrable pour chacune des classes, si l'adresse de l'entreprise se trouve hors de France, le modèle bascule sur la version "convention à l'étranger".

Elle comporte des dispositions administratives et des annexes.

La convention est éditée au format PDF en 4 pages A4.

Ce format d'édition permet une impression sur un seul document A3, recto-verso (paramétrage du

lecteur PDF ou de l'imprimante requis).

Le document PDF est nommé directement par le logiciel, et permet ainsi l'enregistrement de toutes les conventions sans risque de renommage accidentel.

## La convention personnalisée de PFMP.fr

Le logiciel génère personnalisé à l'élève à partir des renseignements des élèves et des entreprises. Il adapte la convention suivant plusieurs critères.

Le logiciel calcul l'age exact de l'élève au premier jour de la formation, ce qui permet de déterminer si l'élève est soumis à la réglementation sur "[la Protection de la santé des jeunes travailleurs](#)".

Le texte en bas de la page 4 est adapté suivant la situation de l'élève:

1. L'élève est mineur et ne possède pas de certification intermédiaire, le texte de déclaration pour l'employeur apparait.
2. L'élève est mineur, mais est titulaire de la certification intermédiaire. L'élève dispose d'une dérogation permanente, l'employeur n'est plus soumis à déclaration. Cet état est indiqué sur la convention
3. L'élève est majeur, il n'est pas soumis à déclaration, aucun texte n'est indiqué.

L'autorisation de travail de nuit est aussi adaptée, interdite pour les mineurs et soumise à autorisation pour les majeurs.

Si l'élève est mineur en début de formation et fête ses 18 ans durant le stage, le proviseur peut accepter la travail de nuit à partir de son jour anniversaire.

Si le logo a été intégré à la fiche de l'entreprise, il apparait dans le cadre réservé au professionnel, ce détail améliore le professionnalisme, et l'image renvoyé par le lycée auprès des partenaires.

Un cadre indiquant les destinataires des différents exemplaires à été rajouté en bas du premier feuillet

From:  
<http://wiki.pfmp.fr/> - **Wiki de PFMP.fr**

Permanent link:  
<http://wiki.pfmp.fr/doku.php/documents:convention>

Last update: **05/09/2015 - 19:35**

